Ministère de l'Environnement—Direction régionale 02

Date de parution

21 mai 2002, Numéro 1



Les choix stratégiques du Ministère :

Améliorer les services aux citoyens et entreprises

Doter le Québec d'un cadre durable de gestion de l'eau

Donner suite aux engagements du Québec relatifs aux changements climatiques, les substances appauvrissant la couche d'ozone, les pluies acides, le smog et les toxiques aéroportés

Conserver la diversité biologique

Favoriser l'application du développement durable au sein de la société québécoise

Moderniser le régime québécois de protection de l'environnement

2

Mission de la Direction régionale

Le ministère de l'Environnement doit assurer la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable.

La Direction régionale du Saguenay— Lac-Saint-Jean est responsable de la réalisation, sur son territoire, de cette mission tout en respectant les objectifs gouvernementaux et les choix stratégiques du Ministère.

Pour y arriver, les effectifs régionaux sont mobilisés pour appliquer les programmes ministériels, notamment en ce qui regarde la Déclaration de service aux citoyens, afin de répondre adéquatement aux besoins de nos clientèles régionales. Le rôle de la Direction régionale s'étend aussi à la mise en œuvre du plan d'urgence ministériel et à l'exécution, en collaboration avec la Sécurité civile, du plan d'urgence national à l'échelle du Québec.

De plus, la Direction régionale doit contribuer à la préparation et à la révision des politiques, programmes et règlements du Ministère en mettant à contribution l'expertise et les connaissances de ses ressources humaines en région qui réalisent quotidiennement les opérations sur le terrain.

La mission de la Direction régionale se traduit en action par des activités d'analyse, de contrôle, de prévention et des interventions lors de situations d'urgence qui risquent d'avoir un impact sur la qualité de l'environnement dans l'immédiat et dans l'avenir.



L'eau a été au centre des préoccupations des effectifs de la Direction régionale

Dans ce numéro :

Portrait de la région

Les services support

· ·	
Secteur agricole	3
Secteur municipal	4
Secteur industriel	5
Secteur du milieu naturel	6
Urgence-Environnement	7

Les effectifs dans la région

La Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean compte sur une équipe d'hommes et de femmes compétents qui ont à cœur l'intérêt de la région où ils vivent avec leurs familles.

Cette équipe de 48 personnes, dont 39 ont le statut de permanent, met en commun les compétences de 11 ingénieurs, 6 professionnels, 1 enquêteur, 20 techniciens, 6 secrétaires et 4 employés de bureau. Ces ressources comptent une directrice régionale et un directeur régional adjoint qui supervisent cette équipe.

La Direction régionale dispense aussi des services d'administration, d'accueil et de renseignements pour la Société de la faune et des parcs du Québec en vertu d'une entente de services.

Finalement, la Direction compte aussi des effectifs qui ont assumé la responsabilité des travaux exécutés suite au déluge de 1996 et qui assurent le suivi de ce dossier.

Québec

La clientèle et les services offerts

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, les citoyennes et citoyens, les municipalités, les MRC, les producteurs agricoles, les petites et moyennes entreprises ainsi que les grandes industries constituent les principales clientèles du ministère de l'Environnement.

À cette fin, la Direction régionale applique les lois, les règlements, les politiques et les directives placés sous la responsabilité du ministère de l'Environnement. Notamment, la Loi sur la qualité de l'environnement, les règlements sur les carrières et sablières, ceux sur les matières dangereuses, sur les matières résiduelles, sur la qualité de l'eau potable, sur la réduction de la pollution d'origine agricole et sur la qualité de l'atmosphère sont mis en application. Qu'il s'agisse des secteurs industriel, municipal, agricole ou encore d'interventions concernant le milieu naturel, les activités de la Direction régionale gravitent essentiellement autour des trois pôles suivants :

Analyser les demandes d'autorisation des projets qui lui sont soumises par la clientèle et délivrer les autorisations lorsque les projets sont conformes aux exigences prévues par les lois, les règlements, les politiques et les directives en vigueur.

Procéder aux inspections afin d'assurer le respect des lois et règlements et, s'il y a lieu, faire procéder aux enquêtes appropriées en vue de poursuites éventuelles.

Traiter les plaintes adressées par la population concernant les diverses activités liées aux lois et règlements en matière environnementale et administrés par le Ministère.

« Assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement »

Portrait de la région

La région s'étend sur 104 018 km². Elle est la troisième région québécoise en superficie après le Nord du Québec et la Côte-Nord et compte 286 665 habitants constituant 3,9 % de la population du Québec.

Sur le plan territorial, après la réorganisation municipale, la région compte 49 municipalités et villes qui sont réparties dans quatre MRC.

Cependant, la ville la plus grande (151 150 h), née de la fusion des villes de Chicoutimi, Jonquière, La Baie, Laterrière, Shipshaw, Lac-Kénogami et d'une partie du territoire de Canton Tremblay, est située hors MRC. Ville Saguenay possède certains pouvoirs dévolus à une MRC notamment en aménagement du territoire. Une communauté autochtone, Mashteuiatsh, est aussi

présente au Lac -Saint-Jean.

L'économie régionale est

particulièrement orientée vers l'extraction des ressources naturelles et la transformation primaire, champs d'activité principalement occupés par la grande entreprise. Les pâtes et papiers, la chimie inorganique et la métallurgie (alumineries) sont les secteurs industriels les plus importants de la région.

Le territoire forestier couvre 89,7 % du territoire et il est constitué à 95 % de fôrets publiques. Pour sa part, le territoire agricole ne compte que pour 1,8 % de la surface de la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean.

Finalement, on ne peut définir la région sans tenir compte de la présence de deux plans d'eau majeurs que sont la rivière Saguenay et le lac Saint-Jean qui soutiennent le développement économique régional.



La Direction régionale du ministère de l'Environnement est située à l'édifice Marguerite-Belley sur le boulevard Harvey, dans l'arrondissement Jonquière à ville Saguenay



Son reseau hydrographique a taçonne le Saguenay - Lac-Saint-Jean

Source :Site Internet : http://www.unites.uqam.ca/atlasquebec/ Tiré de l'Atlas du Québec et de ses régions

Les activités du secteur agricole

L'agriculture est un secteur économique important au Saguenay— Lac-Saint-Jean avec plus de 1200 entreprises agricoles qui exploitent des créneaux diversifiés.

En 2001-2002, 365 interventions ont été réalisées dans les établissements agricoles afin de s'assurer de la conformité des installations en regard de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA).

Les principaux aspects vérifiés lors d'inspections sont l'entreposage et l'épandage des fumiers selon les registres d'épandage des fumiers et les plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF).

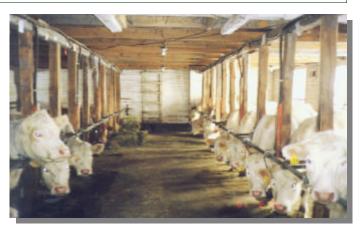
Pour la dernière année, 81 projets correctifs ont été soumis à nos équipes d'analyse et de contrôle, ce qui a permis de corriger plusieurs situations irrégulières. Ces projets visant la construction d'installations d'entreposage des fumiers ont été approuvés suite à une procédure d'accompagnement de

la clientèle. La plupart de ces ouvrages ont obtenu une aide financière gouvernementale dans le cadre du programme de subvention (Prime-Vert) administrés par le MAPAQ.

De plus, dans la poursuite de ses efforts de réduction de la pollution d'origine agricole, la division contrôle a terminé l'inspection de tous les établissements agricoles de la région qui génèrent des fumiers. Ils ont été inspectés et leurs exploitants informés de la nécessité de se conformer aux normes environnementales en vigueur.

Pour sa part, la division analyse a procédé à la première évaluation du bilan de phosphore dans chaque municipalité de la région. Ces bilans ont permis d'identifier une première municipalité en surplus. La municipalité de Saint Bruno est ainsi devenue la première zone d'activité limitée (ZAL) de la région.

L'équipe du secteur agricole de la Direction régionale a autorisé 165 projets de valorisation de matières résiduelles fertili-



L'agriculture est un secteur important de l'économie régionale qui s'oriente de plus en plus vers le développement durable

santes (MRF). Notons, par exemple, la valorisation de la grande majorité des cendres produites par la nouvelle usine de cogénération de Saint-Félicien. Cette mise en valeur est fortement développée dans la région puisque plus de 200 000 tonnes métriques de matières résiduelles sont valorisées et ce, principalement chez des producteurs agricoles.

C'est aussi l'équipe du secteur agricole qui est responsable de l'émission des autorisations et des permis en matière de vente et d'utilisation des pesticides.

Finalement, il faut mentionner les travaux du Comité technique en environnement formé de représentants de l'UPA, du MAPAQ et de la Direction régionale pour discuter les problématiques agricoles régionales en matière d'environnement.

La prochaine année nous réserve un accroissement de nos efforts de réduction de la pollution d'origine agricole avec l'adoption du prochain règlement.

« Tous les établissements agricoles de la région qui génèrent des fumiers ont été inspectés et leurs exploitants informés de la nécessité de se conformer aux normes environnementales en vigueur »

Le secteur agricole en quelques chiffres ... Enquêtes **Plaintes** Avis d'in-Poursuite Condamna-Actes tions fraction demandée tion statutaires 365 20 **72** 287

Les activités du secteur municipal



Le programme d'échantillonnage des puits individuels a été annoncé en primeur à Chicoutimi par le ministre M. André Boisclair accompagné pour l'occasion du député du comté M. Stéphane Bédard

« Une amélioration de la qualité de l'eau et une sécurité accrue pour les citoyens »

Plusieurs municipalités doivent revoir leurs sources d'approvisionnement en eau potable pour satisfaire au nouveau règlement

Les activités du secteur municipal ont été marquées par l'adoption du Règlement sur la qualité de l'eau potable. Des efforts considérables ont été consacrés au suivi de la situation des 26 municipalités jugées plus vul-

nérables au niveau de la qualité de l'eau distribuée parce qu' elles s'approvisionnent en eau de surface. En plus de ces réseaux municipaux, l'équipe du secteur municipal s'est préoccupée d'une trentaine de réseaux privés connus dans la région afin qu'ils se conforment eux aussi aux obligations du règlement.

La prochaine année devrait voir ces efforts récompensés par une amélioration de la qua-

> lité de l'eau et une sécurité accrue pour les citoyens qui sont alimentés par ces réseaux d'eau potable.

L'équipe du secteur municipal a été active dans un grand nombre de domaines. L'élimination des neiges usées avec cinq sites et un Programme d'assainissement autorisé, le traitement des eaux usées, la valorisation des boues d'épuration, la gestion des matières résiduelles ainsi que la qualité des eaux de baignade ont fait l'objet d'un important travail en termes de contrôles, d'enquêtes et d'analyses afin de s'assurer de la protection et de l'amélioration constantes de notre environnement.

Le traitement des plaintes, 84 en 2001-2002, est demeuré une priorité de l'équipe du secteur municipal.

La Direction régionale a aussi contribué à la croissance économique de la région par l'émission de 62 certificats d'autorisation pour des travaux réalisés en milieu municipal.

Quelques projets impliquant les effectifs de la Direction régionale ont été réalisés ou annoncés en 2001-2002. Ces projets soutiennent une meilleure connaissance de l'état de l'environnement ou une amélioration concrète de celle-ci. C'est le cas notamment de la négociation d'une entente spécifique avec le Conseil régional de l'environnement(CRE) pour le suivi du plan d'action des États généraux de l'environnement et sur un plan régional de sensibilisation, d'éducation et d'information concernant le traitement et la récupération des matières résiduelles. C'est aussi le cas de la signature d'une entente spécifique avec la Région laboratoire de développement durable (RLDD) afin de financer le développement des indicateurs de mesures de développement durable.

21 mai 2002, Numéro 1

La prochaine année sera très active pour cette équipe, car de nombreux travaux d'infrastructures devront être autorisés en lien avec le nouveau Règlement sur la qualité de l'eau potable. De plus, l'équipe du secteur municipal aura à collaborer avec les MRC pour l'élaboration des plans de gestion de matières résiduelles.

Le secteur municipal en quelques chiffres						
Plaintes	Interven- tions	Avis d'in- fraction	Enquêtes	Poursuites demandées	Condamna- tions	Actes statutaires
84	217	31	5	10	4	62

Les activités du secteur industriel



La région compte quatre alumineries

Le secteur industriel représente pour la Direction régionale une part importante de son équipe, tant au niveau de l'analyse que du contrôle.

En 2001-2002, la division de l'analyse a délivré deux attestations d'assainissement, dans le cadre du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) pour autant de fabriques de pâtes et papiers de la région. Une consultation publique a été tenue pour chacune de ces attestations. De plus, la Table de concertation régionale MENV-Pâtes et Papiers, regroupant tous les intervenants du milieu s'est réunie à deux reprises pour discuter de problématiques communes.

Des efforts constants ont été déployés par la Division de l'analyse pour le suivi des dossiers (une vingtaine) visant les sols contaminés. Dans ce domaine, la Division contrôle assure la mise à jour de

la banque de données sur la gestion des terrains contaminés (GTC), soit 331 cas à ce jour. Cet outil est maintenant disponible sur le site Internet du Ministère.

plus, la Division du contrôle a réalisé 452 interventions dans les multiples industries de la région afin de s'assurer du respect de la Loi sur la qualité de l'environnement et de ses nombreux règlements. Parmi ces derniers, les principaux sont le Règlement sur la qualité de l'atmosphère, le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers ainsi que le Règlement sur les matières dangereuses. Des inspections ont été faites de façon systématique et à une fréquence définie selon les secteurs industriels et leurs réglementations.

De plus, la Division contrôle a vérifié le respect par les entreprises de plusieurs des 185 actes statutaires émis en matière industrielle de même que la vérification de nombreux rapports de suivi de l'eau souterraine et de surface, des effluents industriels ainsi que de certaines émissions atmosphériques fournis par les entreprises de la région.

La dernière année a été marquée par une campagne d'échantillonnages de contaminants atmosphériques au périmètre des usines de Récupèresol inc. à Saint-Ambroise et de MDF La Baie inc. à Ville de Saguenay. La Division contrôle a aussi procédé à l'échantillonnage de l'eau de surface et de l'eau souterraine en périphérie des lieux d'entreposage des brasques et des lieux contaminés par ce résidu sur les terrains d'Alcan Métal primaire à Ville Saguenay. Ce service a aussi collaboré à l'étude sur la qualité de l'air au Saguenay dont les résultats ont rassuré la population régionale.

L'équipe industrielle a de multiples dossiers ayant pour objet l'implantation d'usines, l'augmentation de capacité de production ou encore la mise en place de mesures pour consolider une meilleure protection de l'environnement. Ces dossiers ont fait l'objet d'une analyse et de contrôles environnementaux. Finalement, la présence de plusieurs alumineries, d'un complexe de chimie industriel ainsi que diverses entreprises œuvrant en complémentarité à l'industrie métallurgique requiert un travail important pour appliquer les exigences environnementales.

> « Des inspections sont faites de façon systématique et à une fréquence définie selon les secteurs industriels »





Le transport et le transbordement de matières premières au cœur de l'activité industrielle régionale

Les activités du secteur du milieu naturel



La renaturalisation des berges est un dossier qui a fait l'objet d'un projet de démonstration au lac Kénogami

« La protection du milieu naturel est une responsabilité de tous les utilisateurs de cette richesse. Les interventions en milieu naturel, particulièrement aux abords d'un cours d'eau, doivent faire l'objet d'autorisation de la municipalité ou du ministère »

Le milieu naturel est omniprésent dans la région. L'importance de son domaine hydrique, de ses ressources en eau, de ses lacs et de ses rivières ne fait pas de doute. L'équipe du secteur du milieu naturel est dédiée à cette ressource inestimable qui est à l'origine de la désignation de « Royaume du Saguenay - Lac-Saint-Jean ».

Les interventions dans le milieu naturel en 2001-2002 se sont principalement soldées par l'émission de 85 actes statutaires. Conformément aux années antérieures, la Direction régionale a concentré ses efforts sur différents dossiers, notamment en rapport avec le lac Kénogami, le Programme de stabilisation des berges suite au déluge qui est maintenant sous sa responsabilité, la gestion des réserves écologiques, le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean, les études d'impact reliées à la dérivation des rivières par Hydro-Québec, le projet de démonstration de renaturalisation de rives au lac Kénogami, la coordination du Programme Action-Environnement et le suivi de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce service a aussi siégé sur divers comités, notamment le Parc marin du Saguenay, ZIP-Saguenay, Zip Alma-Jonquière et le Comité provisoire de la rivière à Mars. Enfin, l'équipe du milieu naturel a assumé le secrétariat du Comité provisoire du lac-réservoir Kénogami.

En collaboration avec la division contrôle, ce secteur a procédé au traitement de 65 plaintes pour des interventions en milieu hydrique, à la réalisation de 73 interventions, à la transmission de 36 avis d'infraction et, finalement, 7 dossiers ont été dirigés vers les enquêteurs.

Au cours de la prochaine année, la Direction régionale entend mettre l'accent sur la pêche blanche, la protection des rives, du littoral et des plaines inondables (informationéducation-sensibilisation), le programme de suivi du déluge de juillet 1996, la stratégie régionale des aires protégées, l'application du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier et le plan de renaturalisation des rives du lac Saint-Jean.

La dénaturalisation des rives fait



partie des problématiques qui retiennent l'attention de la Direction régionale

Le secteur du milieu naturel en quelques chiffres ... Poursuites Condamna-**Plaintes** Interven-Avis d'in-**Enquêtes** Actes tions fraction demandées tions statutaires 65 36 85 **73** 6

Urgence-Environnement

La protection de l'environnement nécessite parfois que des gestes précis et rapides soient posés pour limiter les dégâts et s'assurer de la récupération des c o n t a m i n a n t s é m i s . Par son équipe « Urgence-Environnement », la Direction régionale du Saguenay — Lac-Saint-Jean est disponible 24 heures sur 24 pour que tout soit mis en œuvre pour minimiser les impacts sur l'environnement.

En tout temps, on peut joindre l'équipe régionale d'intervention Urgence-Environnement :

En semaine de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 : en communiquant avec la Direction régionale au 1-418-695-7883, poste 0.

Le midi, le soir, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés : en composant sans frais le : 1-866-694-5454.



S'assurer de la récupération de carburant suite à un accident fait souvent partie du travail des 6 membres (en rotation) de l'équipe d'urgence

« un numéro sans frais disponible en tout temps pour rejoindre Urgence-Environnement 1-866-694-5454»

Un enquêteur en région

Depuis quelques années, la Direction régionale bénéficie de la présence d'un enquêteur en matière d'environnement.

URGENCE SANCARENT Ant ANGEN-AN

Cette année, la Direction régionale a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule pour l'équipe d'urgence C'est l'enquêteur qui est chargé de recueillir les preuves nécessaires pour porter des accusations contre des contrevenants.

Souvent, il conseille les ressources de la Division contrôle sur la marche à suivre compte tenu de l'information que nous possédons dans une situation donnée.

Au cours de la dernière année 2001, 38 demandes d'enquête ont été confiées à l'enquêteur en région. De ce nombre, 23 enquêtes ont été complétées, dont 17 dossiers ont été transmis à la Direction des affaires juridiques pour d'éventuelles poursuites. Une quinzaine de

dossiers demeurent sous enquêtes. Treize dossiers initiés dans les années antérieures se sont soldées par des condamnations totalisants 30 000 \$ d'amendes et 5832 \$ de frais.

L'enquêteur mène un travail de longue haleine qui nécessite de la patience et de la méthode.

Notre enquêteur est un apport important à la Direction régionale.

Au cours de la prochaine année, un autre enquêteur viendra se joindre aux effectifs régionaux dans le cadre de la régionalisation des enquêtes.

Urgence-Environnement en quelques chiffres ...

Organic Environment on querques entires						
Plaintes ou signale- ments	Interven- tions	Avis d'in- fraction	Rapports d'événe- ments	Appels sur les heures ouvrables	Appels en dehors des heures ouvrables	
600	58	1	394	292	308	

Ministère de l'Environnement— Direction régionale 02

Direction régionale Saguenay - Lac-Saint-Jean

3950, boulevard Harvey, 4e étage Jonquière (Québec), G7X-8L6 Téléphone: 418-695-7883

Télécopieur : 418-695-7897 Courriel : dr02@menv.gouv.qc.ca Internet : www.menv.gouv.qc.ca

Les activités des services support ...

Le Service des communications

Le Service des communications a pour mandat de supporter les effectifs de la Direction régionale dans leurs relations avec les diverses clientèles (individus, groupes, entreprises, médias). Il assume la responsabilité des relations avec les médias et apporte le support nécessaire aux représentations publiques de toutes natures (exposition, conférence, visite, etc.).

En 2001-2002, ce service a préparé 7 conférences de presse dans la région impliquant la présence du ministre d'État aux Affaires munici-

pales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair. Il a aussi organisé une tournée ministérielle dans la région et plusieurs rencontres avec des groupes environnementaux. Il a produit 3 émissions d'information de 30 minutes (eau potable, processus d'analyse et de plaintes, renaturalisation des rives) et 10 capsules de 5 minutes diffusées par les câblodistributeurs de la région. Nous sommes intervenus à une centaine de reprises auprès des médias. Au niveau des communications internes, la dernière année a été marquée par la mise sur pied d'un journal Intranet à l'intention des employés.

C'est le Service des communications qui est responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.* Cela représente 151 demandes traitées dans la dernière année soit une augmentation de 28 % par rapport à l'an dernier. Le Service des communications assure aussi l'accueil et le renseignement, au téléphone et au comptoir, pour le ministère de l'Environnement et pour la Société de la faune et des parcs du Québec. La Direction régionale a répondu à plus de 6000 demandes téléphoniques, 850 demandes postales et accueilli près de 1200 visiteurs en 2001-2002.

Le Service de l'administration

La raison d'être du Service de l'administration est de procurer, à la Direction régionale de l'environnement et aux directions de la Société de la faune et des parcs du Québec, le soutien requis pour gérer efficacement les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles dont elles disposent pour s'acquitter de leurs mandats respectifs. Le Service de l'administration assure également l'aide professionnelle requise dans le domaine de la gestion des immeubles.

Au cours de la dernière année, le Service de l'administration a pris en charge l'administration du Programme de stabilisation des berges qui effectue le suivi des travaux réalisés suite aux pluies diluviennes de juillet 1996. Nous suivons également de près la réalisation du projet pilote de « Bâtiment intelligent » à l'édifice MargueriteBelley qui vise à doter l'immeuble des infrastructures les plus modernes au niveau de la sécurité, du confort et des technologies de l'information.

De par son soutien continu, le Service de l'administration contribue à l'efficience générale de la Direction régionale et à des services de qualité aux citoyens de la région.

L'administration en quelques chiffres ...

	MENV*	DAF**	DPF***	TOTAL RÉGION
Nombre de dossiers permanents suivis	39	21	33	93
Nombre de saisonniers,occasionnels, étudiants, stagiaires embauchés	20	15	21	56
Transactions au système SAGIP effectuées	1088	793	1915	3796
Budget géré incluant le déluge	3 987,2 \$	1 290,7 \$	2 321,1 \$	7599,0 k\$
Transactions au système SYGBEC effectuées	1767	902	1327	3996
Revenus régionaux perçus et traités	67,9 \$	35,3 \$	13,7 \$	116,9 k\$
Achats, locations de 1000 \$ et plus négociés et traités	44	5	17	66
Contrats et ententes divers négociés et traités	33	40	1	74
Nombre de véhicules immatriculés (incluant VTT, motoneiges, etc.)	7	21	84	112
Messagerie expédiée	2 491 \$	457 \$	1 325 \$	4 273 \$
Courrier expédié	3 454 \$	4 461 \$	2 156 \$	10 071 \$
Photocopies effectuées	143957	101765	22984	268706
Nombre de micros supportés	57	31	26	114
Nombre d'utilisateurs supportés	59	36	54	149
Nombre d'appels de dépannage informatiques répondus	749	297	241	1287

^{*} Ministère de l'environnement